



Fiche technique santé-sécurité # 402

Hercules Chemical Company Inc.

111 South Street

Passaic NJ 07055-7398

Renseignements : Téléphone 1-800 221-9330

Internet : www.herchem.com

NFPA	HMIS	EPI	Symbole de transport						
	<table><tr><td>SANTÉ</td><td>3</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITÉ</td><td>0</td></tr><tr><td>RÉACTIVITÉ</td><td>1</td></tr></table>	SANTÉ	3	INFLAMMABILITÉ	0	RÉACTIVITÉ	1		
SANTÉ	3								
INFLAMMABILITÉ	0								
RÉACTIVITÉ	1								

Préparation : 05/06/06

Date de la révision : 08/06/08

Révision numéro 1

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FABRICANT ET SUR LE PRODUIT

Identité du produit : Débouche-drain liquide Glug (pour la cuisine) (Liquid Glug Kitchen)

Usage projeté : Déblocages de drains de cuisine

Fabricant : Hercules Chemical Company, Inc.
111 South Street
Passaic, New Jersey 07055-7398

Renseignements : Téléphone (800) 221-9330

Internet : <http://www.herchem.com>

Numéro d'urgence : CHEMTREC : (800) 424-9300

Date de préparation de la FTSS : 05/06/08

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect et odeur : Ce produit est un liquide transparent, incolore et inodore.

Résumé d'urgence

AVERTISSEMENT !

Corrosif. Peut causer des dommages oculaires graves. Peut causer des brûlures de la peau.
L'inhalation des brumes peut causer une irritation respiratoire et des muqueuses,
et des brûlures avec oedème pulmonaire possible. Peut être mortel si avalé.

Voie principale d'exposition : Inhalation, peau, ingestion

Ingestion: L'ingestion peut causer de l'érosion des muqueuses, de l'oesophage et de l'estomac avec choc et perforation et péritonite possibles. Peut être mortel.

Inhalation: L'inhalation des brumes peut causer une irritation grave du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les graves expositions peuvent causer un oedème pulmonaire et la mort.

Yeux: Corrosif. Le liquide ou les brumes peut causer une grave irritation ou des brûlures avec rougeur, larmolement et piqûre des yeux. Peut causer des dommages oculaires permanents.

Peau: Le liquide ou les brumes peut causer une irritation grave et des brûlures avec cicatrice.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS.	Quantité
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	10-30%
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	3-7%
Eau	7732-18-5	60-100%

4. LES PREMIERS SOINS

Yeux : Rincez immédiatement les yeux de la victime à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en gardant les paupières séparées. Retirez les verres de contact si vous en portez. Laver les yeux pendant 1 minute est essentiel pour atteindre une efficacité maximum. Consulter un médecin immédiatement.

Peau : Rincez immédiatement la peau à grande eau pendant 15 minutes tout en retirant les vêtements et les souliers contaminés. Consultez un médecin. Laver les vêtements en question avant de les remettre. (Jetez les souliers contaminés).

Ingestion: NE FAITES PAS VOMIR. Si la personne est consciente, rincez bien la bouche à l'eau froide. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsions. Consultez immédiatement un médecin.

Inhalation: Emmenez immédiatement la victime à l'air frais. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Si la personne ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

d'autre: Sans objet

5. MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : Aucun

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Limites d'inflammabilité : LEL : Sans objet UEL : Sans objet

Méthodes d'extinction : Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant. Refroidissez les contenants et les structures exposés au feu avec de l'eau.

Dangers exceptionnels d'incendie ou d'explosion: Réagit avec la plupart des métaux pour former du gaz d'hydrogène inflammable.

Procédures Spéciales de lutte contre l'incendie: Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection.

Produits de combustion dangereux : Aucun.

Données sur l'explosivité (susceptibilité aux chocs mécaniques et aux décharges statiques) : Aucun connu

6. PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT

Portez des vêtements protecteurs appropriés selon la description de la section 8. Pour les petits déversements, rincez à grande eau. Pour les déversements plus importants, contenez le liquide et neutralisez avec de l'acide dilué tel que de l'acide acétique ou chlorhydrique. Si cela est permis rincez le déversement neutralisé vers l'égout ou recueillez le tout à l'aide d'un produit absorbant inerte et placez dans des contenants appropriés pour l'élimination. Empêchez les déversements d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Rapportez les dégagements tel qu'exigé par les autorités locales, provinciales et fédérales.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Empêchez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les brumes. Portez de l'équipement et des vêtements protecteurs selon la description de la section 8. Assurer une ventilation suffisante du local. Lavez en profondeur à l'eau et au savon après toute manipulation. Maintenir les contenants fermés quand ils ne servent pas. Ne mélangez pas avec d'autres nettoyants de drains. Il pourrait y avoir des réactions chimiques dangereuses, de l'ébullition ou des éclaboussures.

Ne réutilisez pas les contenants. Les contenants conservent les résidus du produit et peuvent être dangereux. Suivez toutes les précautions de la FSSP en manipulant les contenants vides.

Entreposage: Entrez dans un endroit sec, bien aéré loin de matériaux incompatibles.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices sur l'exposition :

Hydroxyde de sodium	2 mg/m ³ VLE-plafond
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ VLE-plafond
Eau	Aucune établie

Contrôles techniques: Utilisez avec une ventilation d'aspiration générale ou adéquate pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition professionnelles.

Protection respiratoire: Dans les opérations lorsqu'on dépasse les limites d'exposition professionnelle, il faut utiliser un respirateur approuvé NIOSH doté de cartouches à poussière/brume ou un respirateur à adduction d'air approprié pour la forme et la concentration de contaminants. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doit être conforme aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et des autorités locales.

Protection de la peau: Portez des gants étanches comme les gants de néoprène ou de butylcaoutchouc.

Protection pour les yeux: Il faudrait porter des lunettes de sécurité de protection contre les agents chimiques et un écran facial dans les cas d'éclaboussement possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur : Ce produit est un liquide transparent, incolore et inodore..

État physique : Liquide	Point d'ébullition : 104-110°C
Densité de vapeur : Sans objet	Pression de vapeur : Sans objet
Solubilité dans l'eau : 100%	Taux d'évaporation : Sans objet (Buac=1)
Poids spécifique : 1,15-1,25	pH : >13
Point de fusion : Non déterminé	Coefficient Octanal/eau : Non disponible
Contenu VOC : Sans objet	Viscosité : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable sous des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

Incompatibilité : Les acides, les halogènes organiques, le nitrométhane et autres composés nitrés, sucres, liquides inflammables, les métaux les plus courants et de nombreux autres matériaux courants.

Produits de décomposition dangereux : Réagit avec la plupart des métaux courants pour former du gaz d'hydrogène inflammable. Réagit avec les sucres pour former du monoxyde de carbone. L'oxyde de potassium peut être produit à des températures très élevées.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**DANGERS DE SANTÉ :**

Sensibilisation : Aucun prévu (aucune prévue).

Chronique: L'exposition prolongée aux solutions diluées peut causer une dermatite.

Cancérogénicité: Aucun des composants n'est répertorié à titre de carcinogènes ou de carcinogènes suspects par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

Mutagénicité: L'hydroxyde de sodium a testé positif pour la mutagénicité dans certains systèmes de

Troubles médicaux aggravés par l'exposition: Les employés qui ont des maladies respiratoires, cutanées et des yeux pré-existantes pourraient être à risque accru suite à l'exposition.

Valeurs de toxicité aiguë : Hydroxyde de sodium : Dose orale létale publiée la plus basse pour les lapins 500 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce matériau peut être dommageable pour les organismes aquatiques en forte concentration.

Hydroxyde de sodium : Les valeurs de CL50/96 heures pour les poissons sont de 10 - 200 mg/L..

13. ÉLIMINATION

Avant d'éliminer, assurez-vous que le contenant est bien vide et rincez à l'eau pour éviter les brûlures accidentelles.

Éliminez conformément aux règlements environnementaux locaux, d'état/provinciaux et fédéraux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

	DOT	TMD	MEX
Appellation réglementaire :	Liquide corrosif, base, inorganique n.o.s. (Hydroxyde de sodium, hydroxide de potassium)	Liquide corrosif, base, inorganique n.o.s. (Hydroxyde de sodium, hydroxide de potassium)	Liquide corrosif, base, inorganique n.o.s. (Hydroxyde de sodium, hydroxide de potassium)
Numéro ONU :	NU3266	NU3266	NU3266
Étiquettes exigées :	8, PG II	8, PG II	8, PG II
Classement des dangers / Groupe d'emballage :	Matière corrosive	Matière corrosive	Matière corrosive

Les contenants d'un litre ou moins peuvent être expédiés à titre de bien de consommation (quantité limitée) dans des parquets d'une masse brute de 30 kg ou moins conformément à la section 1.17 de TDG (transport des marchandises dangereuses).

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**Situation de l'inventaire.**

TSCA : Conforme

LSD : Conforme

NDSL : Non

Règlements fédéraux des États-Unis

SARA 313.

Section 313 de « Title III » du « Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 » (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exige une déclaration sous la « Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372 ».

SARA 311/312 Classement des dangers**Danger aigue pour la santé : Oui****Danger chronique pour la santé : Oui****Danger d'incendie : Non****Danger de perte subite de pression : Non****Danger de réactivité : Non****Règlements sur le droit de savoir des divers états de l'Amérique**

Non chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie
Hydrate de sodium	X	X	X
Sulfate de potassium	X	X	X

California Proposition 65 Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exige une déclaration sous la « Proposition 65 ».

Ce produit a été classifié sous le RCP et cette FSSP contient des éléments d'information requis par les RPC (règlements sur les produits contrôlés).

Classification SIMDUT canadienne : Classe E (corrosif)

LCPE canadienne : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la LIS canadienne.

WHMIS: Classe E (corrosif)

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement du NFPA : Santé = 3 Incendie = 0 Réactivité = 1

Classement du HMIS : Santé = 3 Incendie = 0 Réactivité = 1

Démenti

Autant que nous sachions, les renseignements fournis sous cette fiche sont exacts. Cependant la détermination finale de convenance du produit chimique est la responsabilité seule de l'utilisateur. Puisque les conditions d'usage sont indépendantes de notre volonté, ni représentation ni garantie, exprimée ou tacite de vente ni convenance à des fins particulières ni de toute autre nature ne fait l'objet ci-dessous concernant les renseignements ci-inclus, ni le produit chimique auquel les renseignements se rapportent, incluant les renseignements inclus sous cette fiche.